

Règlement d'ordre intérieur pour les stages

Article 1 Les stages accueillent des enfants entre 8 et 12 ans sans discrimination raciale, philosophique ou sociale. Ils sont accessibles à tous.

Article 2 Un nombre maximum de 12 participants est fixé pour chaque stage. Au-delà de ce nombre maximum, toute inscription supplémentaire est refusée. Le nombre minimal de participants est fixé à 6. Si ce quota n'est pas atteint, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage.

Article 3 - Modalités d'inscription. Pour que l'inscription d'un participant soit prise en compte, le(s) parent(s) ou la(les) personne(s) responsable(s) de l'enfant doivent :

- avoir fait la demande d'inscription auprès de la Maison des Sciences de la Vie et de la Terre via notre site internet : <https://www.msvt.be/>;
- avoir dûment complété et signé le Règlement d'Ordre Intérieur;
- avoir effectué le paiement **le jour de l'inscription pour la durée complète du stage** sur le compte bancaire BE38 3701 1363 4072, avec en communication: le nom, le prénom de l'enfant, ainsi que la date du stage;
- avoir fourni la fiche médicale dûment remplie avec deux vignettes de mutuelle ;
- avoir complété et signé la fiche d'autorisation de publication de photos ou vidéos.

Article 4 - Prix et remboursement

Le prix du stage est fixé à 80 € par semaine. En cas d'annulation de votre part, le stage n'est pas remboursé. Toutefois, si l'annulation est liée à une maladie de l'enfant, nous remboursons 50% du montant du stage, moyennant un certificat médical. Si l'enfant a démarré le stage, le remboursement se fait au prorata du nombre de journées de stage non suivies. Nos remboursements sont effectués exclusivement par virement bancaire. En cas de renvoi d'un participant, les frais d'inscription ne sont pas remboursés. En cas de désistement ou d'absence ponctuelle, les parents s'engagent à prévenir le plus rapidement possible les animateurs.

Article 5 - Organisation quotidienne

Il est impératif de respecter les horaires fixés.

7h30 à 9h : garderie (**uniquement sur réservation**)

9h à 12h : activités encadrées (collation à 10h)

12h à 13h : dîner et activités libres surveillées par les animateurs

13h à 16h : activités encadrées (collation à 15h)

16h à 17h00 : garderie (**uniquement sur réservation**)

L'organisation quotidienne des activités peut être modifiée dans les circonstances suivantes :

- cas de force majeure ;
- conditions climatiques exceptionnelles ;
- maladie d'un guide.

Consignes :

- Chaque enfant doit prévoir son pique-nique (à emporter dans un sac à dos) : tartines, collations, boissons (**eau dans une gourde**) en suffisance. Les canettes, tetrapacks ou plats à réchauffer sont interdits! Les allergies et intolérances alimentaires sont à mentionner dans la fiche médicale.
- Prévoir bottes/chaussures de marche et vêtements adaptés (vêtement de pluie, pantalon long, casquette, crème solaire... selon la météo et les activités prévues). **Prévoir une paire de chaussures et des chaussettes de rechange.**

Article 6 - Assurance

L'asbl Maison des Sciences de la Vie et de la Terre dispose d'une assurance couvrant la responsabilité civile. Dans le cadre de nos activités, nous nous rendons dans la carrière réaménagée. Ce lieu peut, à certains endroits, présenter divers risques, notamment de chute ou de glissade (berges parfois instables, routes empierrées,...). Nous demandons donc de ne jamais quitter le groupe, de respecter les consignes données par le/les guide(s), de rester dans le chemin balisé et de signaler immédiatement tout problème à votre/vos guides. Nous déclinons toute responsabilité si un incident survient alors qu'une des règles n'a pas été respectée. Veillez à être en ordre de mutuelle.

Article 7 - Règles de vie

Les règles de vie en commun suivantes sont de rigueur :

- la politesse et la courtoisie ;
- le respect de l'autre, des consignes, des lieux et du matériel ;
- la bonne participation aux activités ;
- la coopération ;
- Il est préférable que les participants ne soient pas en possession d'argent de poche ni d'objet de valeur. La Maison des Sciences de la Vie et de la Terre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Lors d'un souci ou d'une préoccupation particulière, il est demandé au(x) parent(s) ou à la/aux personne(s) responsable(s) de s'entretenir en aparté avec l'animateur concerné et non devant les enfants présents au stage. Nous rappelons que le stage est un lieu social où s'appliquent les règles de vie en communauté (politesse, respect, écoute, ...) et que les animateurs veilleront au respect de ces règles. De même, si le cadre des stages ainsi défini ne s'adapte pas à un enfant, pour quelque raison que ce soit, la direction se réserve le droit de mettre fin à l'accueil de cet enfant. Les inscriptions sont clôturées 15 jours avant le stage. Nous nous réservons le droit d'annuler le stage si le nombre de participants est inférieur à 6.

Fait à Obourg

Signature précédée de la mention
Lu et approuvé

Date :

.....(2)

(1) Biffer la mention inutile

(2) Le fait de ne pas remettre ce document dûment signé sera considéré comme un accord tacite au règlement de la part du participant et de son responsable légal, y compris la partie concernant le droit à l'image.